

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2012/12/18-04

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 18 décembre 2012, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 modifié relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

DÉCIDE :

OBJET : Attribution d'une aide financière aux étudiants se déplaçant dans le cadre de projets PESI / Région

Le conseil d'administration approuve l'attribution des aides financières suivantes, aux étudiants s'étant déplacés dans le cadre de projets « Partenariat Educatif de Solidarité Internationale » :

- 375 € pour Mme Fatima HOSNI pour son séjour de 2,5 mois en Arménie.
- 300 € pour Mme Magali GIRAUD, Mme Magali GARAIOS, Mme Nadia MEZRAR et Mme Orlane GARRISSAC pour un séjour de 2 mois à Tétouan au Maroc.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 30

Fait à Marseille, le 18 décembre 2012




Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille